**Société par actions simplifiée au capital de 29 480 euros**
**Siège social : 25 rue de Ponthieu 75008 PARIS**

**N° 823 648 167 RCS de Paris**

# PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 AVRIL 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre,

Le 30 avril 2024, à 15 heures 00 minutes,

Les associés de la société ABCSR se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire par visio-conférence, sur convocation faite par courrier électronique adressé à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, par signature électronique.

M. Olivier Brongniart, préside l'Assemblée.

M. Jérôme Verdiell, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les 8 associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2384 sur les 2487 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité du capital requise pour que l'assemblée puisse délibérer, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée a mis à disposition de l'Assemblée par message électronique :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ *Transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts*
- ✓ *Pouvoir en vue des formalités.*

Il est donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, décident de transférer le siège social du 25 rue de Ponthieu, 75008 PARIS au 183 Rue de la Pompe, 75016 Paris, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

« Le siège social est fixé : 183 Rue de la Pompe, 75016 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Olivier Brongniart — Certified by yousign

JEROME VERDIELL — Certified by yousign

***Le Président*** ***Le secrétaire***